



Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2024-657

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166

relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le courrier du 16 mai 2024

ayant pour objet la nomination de Madame Amina MEZRISSI aux fonctions d'agent comptable secondaire en remplacement de Monsieur Cédric HOURQUET;

DECIDE

Article 1 : Madame Amina MEZRISSI, inspectrice principale des Finances publiques, est

nommée agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Paris 7

de l'Inserm.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2024.

Didier Samuel Président-directeur général de l'Inserm